

Communauté de communes du Val d'Amour
Compte-rendu du conseil communautaire
Du mercredi 08 décembre 2010 à 20H30 salle des fêtes de Vaudrey

Présents :

Mesdames, Mmes Roch, Serrao, Jegou, Guyot.

Messieurs : Déjeux, Villet, Goichot, Maxime, Brochet, Colmagne, Boilley

Bartholomot, Sermier, Truchot, Baurand, Ogier, Girard, Fraizier, Brusseaux, Magdelaine, Rochet, Bride, Bert, Courvoisier, Pasteur, Terrier, Alixant, Thery, Espaze, Koehren, Breune, Appointaire, Cuinet, Bigueur, Sudan, Blanc

Excusés : Mme Gris, MM. Gloriod, Pierre, Mairot

Monsieur Jean-Marie Appointaire, Maire de la commune accueille les délégués et donne la parole à M. Sermier qui ouvre la séance

1. Affaires générales (Rapporteur M. Sermier)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu du précédent conseil communautaire en date du 11 octobre 2010
- Désigne M. Jean-Marie Appointaire secrétaire de séance,
- Prend acte de la délibération qui a été prise en bureau du 11 octobre 2010
N°80/2010 : Quadrille du Val d'Amour ; attribution de subvention

- Prend acte des décisions de l'exécutif en matière de dépenses :

2. Affaires culturelles (Rapporteur : M. Bigueur)

Remboursements des frais à des intervenants extérieurs à la médiathèque du Val d'Amour

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

Autorise le Président à :

- Rembourser les frais de déplacements de Mme Karine Bonjour à hauteur de 91,80 €, de M. Montgault à hauteur de 30,60 €,
- Régler les frais d'hébergement au Chalet Bel Air
- Demander le remboursement d'une partie des frais à Images à l'APARR.

3. Patrimoine communautaire et infrastructure (Rapporteur M. Fraizier)

Boulodrome : Tarifs et location

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité décide les tarifs de location suivants :

- 1000€ hors fluides (gaz+électricité) pour un week-end, avec mise à disposition du bâtiment 2 jours avant la manifestation et 2 jours après.
- 500€ pour une journée ou soirée (hors fluides (gaz+électricité))

- Les fluides seront facturés en plus du tarif de location

Un état des lieux sera dressé contradictoirement par la CCVA et le locataire avant et après la manifestation.
Un règlement de location sera établi et signé par le locataire

Plusieurs élus font remarquer que la désinstallation et la réinstallation des jeux pour la pétanque est une contrainte forte pour le loueur potentiel.

M. Sermier estime qu'il faut faire fonctionner le boulodrome pendant une année et faire une évaluation des contraintes. Cette mission est confiée au comité de gestion qui a été créé pour cela.

M. Bigueur souhaite qu'un travail soit réalisé auprès des professionnels du tourisme du Val d'Amour afin de valoriser l'utilisation du boulodrome et de mettre en relation les utilisateurs potentiels et les hébergeurs du Val d'Amour.

M. Sermier indique qu'un travail est en cours dans ce sens avec l'office du tourisme de Dole.

MM. Fraizier et Villet font part de l'absence de signalétique au niveau du rond point de Bans pour indiquer la zone d'activité et le boulodrome, ce qui induit en erreur les automobilistes ou routiers qui se dirigent dans le village de Bans. M. Sermier explique qu'il y a le même problème sur la ZA Bel Air à Port Lesney. Des panneaux seront donc installés sur ces deux secteurs.

4. Finances et budget (Rapporteur M. Villet)

Emprunt complémentaire : Boulodrome

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différents établissements bancaires et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De contracter auprès de la Banque Populaire un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 160 000 €
 - Durée : 18 ans
 - Taux fixe : 3,36 %
 - Périodicité : trimestrielle
 - Frais, commissions et parts sociales : 0 €
- Approuve les termes de ce prêt et autorise le Président à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

Décision modificative n° 4

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide la décision modificative ci-dessous :

Budget Z.A. Bel-Air :

Virement de crédits en dépenses

1641/ 16	emprunt	: + 100 €
66111/66	intérêts	: - 100 €

021/021	virement de la section fonctionnement	: + 100 €
023/023	virement à la section investissement	: + 100 €

Budget Principal :

Virement de crédits en dépenses

1641/ 16	emprunt	: + 100 €
2183/21	matériel de bureau	: - 100 €

5. Assainissement (Rapporteur : M. Espaze)

Assainissement : conventions de déversement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer les conventions de déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement pour les usagers apportant une pollution autre que domestique.

Redevance assainissement collectif 2011

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance assainissement collectif pour 2011 comme suit :

- 0.47 €HT/m³ pour les communes assainies sous contrat d'affermage
- 20 € HT de part fixe et 0.74 € HT/m³ pour les communes assainies en régie

M. Sermier informe l'assemblée que l'appel des redevances est pris en charge par la Communauté de communes du Val d'Amour pour les communes de Vaudrey et Ounans depuis cette année. Les modalités étant un peu complexes pour cette année, notamment sur Vaudrey, certains usagers pourraient voir leur facture 2010 augmenter substantiellement du fait de rattrapages des années antérieures. M. Sermier précise que la commune a fait un geste important en prenant en charge une partie de la facture d'assainissement afin de limiter l'impact de la facturation 2010, et l'en remercie. Les choses reviendront à la normale en 2011. Les usagers qui auraient des difficultés pour honorer leur facture d'assainissement pourront demander un étalement des paiements à la trésorerie du Val d'Amour.

M. Appointaire regrette néanmoins que la facturation ait été envoyée aussi tardivement.

6. Enfance, jeunesse et vie associative (Rapporteur : Mme Guyot)

Tarifs des accueils de loisirs extrascolaires

Considérant la tarification des accueils de loisirs extrascolaires (mercredi et vacances), fixée en fonction des revenus des ménages et du nombre d'enfants à charge, effective depuis le 1^{er} janvier 2008 et reconduite sur l'année 2010 par délibération N°103/2009 du 9 décembre 2009 :

Tarifs des accueils de loisirs périscolaires

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Reconduit les tarifs 2010 pour l'année 2011: journée et ½ journée sans repas avec maintien des taux d'effort
- Augmente le tarif repas à 3,50 €

Pôle enfance de la Loye

Suite à la présentation du rapport concernant le pôle enfance, M. Déjeux intervient pour signifier que le lieu d'implantation pour lequel il vote contre ne lui semble pas pertinent, au regard notamment de la nature du bâtiment qui ne dispose pas de foncier et qui lui semble en très mauvais état. Il souligne par ailleurs que la réflexion sur le groupe scolaire n'étant pas terminée, il semblerait logique d'envisager la création de l'accueil de loisirs sur le site du futur groupe scolaire.

M. Sermier répond que l'accueil de loisirs actuel ne répond plus aux normes de sécurité, et qu'il ne prendra pas la responsabilité de maintenir l'accueil des enfants dans ces conditions. Il y a donc une urgence à trouver une solution sous peine de devoir fermer l'accueil. L'étude petite enfance nous apporte une opportunité de mutualiser les locaux entre l'accueil de loisirs et la micro-crèche. Le bâtiment situé au centre de la commune est disponible de suite et offre un réel avantage du fait de sa position à proximité de l'école et de la salle des fêtes. La voirie extérieure et les parkings ne sont donc pas à prévoir, ce qui est autant d'économies à réaliser sur ce projet. M. Sermier rappelle que ce lieu a été choisi lors du dernier conseil communautaire pour l'accueil de loisirs et que nous ne pouvons donc pas le remettre en cause

aujourd'hui. Une visite du bâtiment a d'ailleurs été organisée lors du bureau du 22 juillet 2010 et les vice-présidents ont alors unanimement reconnu l'intérêt de cette maison.

Enfin, la communauté de communes du Val d'Amour n'ayant pas la compétence scolaire, ce n'est pas à elle de décider du lieu d'implantation des futurs groupes scolaires. Or à ce jour, le lieu d'implantation de ce futur groupe scolaire de ce secteur n'est pas connu.

M. Bigueur souhaite qu'il y ait un chiffrage précis pour l'aménagement d'un accueil de loisirs et d'une micro-crèche dans des bâtiments neufs.

M. Villet propose que l'on réalise un emprunt sur le montant total de l'autofinancement afin que financièrement l'opération soit transparente.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- le lancement d'une opération groupée d'investissement pour un pôle enfance à la Loye, regroupant une micro-crèche d'une capacité d'accueil de 10 enfants et d'un accueil de loisirs sans hébergement.
- De solliciter les aides du Conseil général du Jura inscrites dans le contrat EDAT, de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et de l'Union Européenne (FEADER)
- Autorise le Président à signer les actes nécessaires à cette opération
- Valide le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	300 000 €	CAF du Jura	189 000 €
Honoraires, études, contrôle, SPS	60 000 €	Conseil général du Jura	63 000 €
Mobilier, équipements, sécurité, jeux extérieurs, ...	40 000 €	FEADER	84 000 €
Divers et imprévus	20 000 €	Autofinancement	84 000 €
Total	420 000 €	Total	420 000 €

7. Environnement (Rapporteur M. Blanc)

Acquisitions terrains zone pilote

Considérant la mise en place du projet de zone pilote de la basse Loue prévu dans le cadre du Contrat de rivière Loue.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'acquérir les terrains proposés à la vente dans et hors zone pilote pour la mise en œuvre du projet
- D'autoriser le président à signer une promesse unilatérale d'achat et un acte de vente pour 6 parcelles cadastrées ZN 61, 69 à 72, et ZO 19 soit 7ha 04a et 10ca sur la commune de La Loye pour 9 154 € et 930.60 € TTC et charges auprès de la Safer.
- D'autoriser le président à signer une promesse unilatérale d'achat et un acte de vente avec la Safer pour 2 parcelles cadastrées ZA91 d'une contenance de 4ha 40a 90ca et ZA79 soit 66a 80ca sur la commune de Souvans soit au total 5ha 07a 70ca pour un montant global de 13 714 € (frais Safer compris).
- D'autoriser le Président à signer des baux environnementaux et des conventions de mise à disposition avec des agriculteurs pour l'exploitation des terrains acquis.
- De solliciter les subventions de l'Agence de l'eau, de la région et du Conseil général sur une première tranche d'acquisitions de 80 ha d'un montant global de 500 000 € comprenant les frais d'achat, les indemnités d'éviction et les frais d'actes conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisitions, indemnités, frais d'actes,	500 000 €	Agence de l'Eau	250 000 €
		Région	86 800 €
		Département	63 200 €
		Autofinancement	100 000 €
Total	500 000 €	Total	500 000 €

M. Goichot demande à ce qu'il y ait une estimation de la valeur des terrains par la SAFER

M. Appointaire demande des précisions sur les indemnités d'éviction. Il lui est répondu que les indemnités ne seront versées qu'aux seuls exploitants qui cesseront d'exploiter les terrains acquis par la communauté de communes.

8. Action sociale et logement (Rapporteur M. Théry)

OPAH

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'octroyer :

- 1811€ à M. Jean Appointaire pour un logement de type 4 à Vaudrey

9. Affaires générales (Rapporteur M. Sermier)

Commission départementale de coopération intercommunale

Dans le cadre de la nouvelle réforme territoriale, la Commission Départementale pour la Coopération intercommunale travaille actuellement sur la nouvelle carte intercommunale du Jura. M. Sermier souhaite que le conseil communautaire prenne une position quand à l'avenir de la Communauté de communes du Val d'Amour. Il précise que les intercommunalités prenant de plus en plus d'importance dans le développement et l'animation territoriale, il s'agit pour la communauté de communes du Val d'Amour de faire un choix entre deux directions possibles : soit de fusionner avec ses voisins en vue d'un agrandissement territorial, soit de rester en l'état tout en élargissant et en renforçant ses compétences. Il opte personnellement pour cette deuxième solution, en proposant qu'une réflexion soit organisée dans les mois à venir avec les maires et les délégués du Val d'Amour sur la répartition des compétences. M. Bigueur soutient également cette position. M. Boilley demande si un rapprochement ne pourrait s'envisager avec Arc-et-Senans, du fait de la proximité géographique et des liens qui unissent les deux territoires. M. Sermier réaffirme la volonté des élus du Val d'Amour de travailler avec ses voisins proches, notamment Arc-et-Senans (comme par exemple sur la MARPA), le Revermont ou les intercommunalités du Pays dolois.

M. Colmagne pense qu'il est inopportun d'envisager un regroupement avec d'autres territoires au risque d'éclater en deux le Val d'Amour. Il juge en revanche préférable de travailler ponctuellement sur des projets communs avec ces collectivités.

M. Sermier souhaite que la Communauté de communes du Val d'Amour puisse être le lieu de débats et d'échanges sur l'avenir des relations entre les communes et les intercommunalités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de conserver le périmètre actuel de la Communauté de communes du Val d'Amour
- de présenter cette position aux membres de la CDCI du Jura

Questions diverses :

M. Colmagne souhaite dénoncer le dysfonctionnement du système d'alerte crue lors de la crue de la Loue de novembre.

M. Sermier rappelle que l'EPTB Saône-Doubs devait proposer ses services aux communes pour la mise en œuvre des Plans communaux de sauvegarde.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est close à 23H00

Le Président,
Jean-Marie Sermier